

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlement no 377-2023 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2023, 273-2015 et 347-2020)

Règlement no 380-2024 fixant les taux de taxes pour l'année 2024

Règlement no 381-2024 relatif au traitement des membres du conseil municipal et abrogeant le règlement no 142-2005 (195-2009, 206-2010 et 322-2019)

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-huitième (18^e) jour de janvier deux mille vingt-quatre (2024).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière